



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E175826

VALABLE JUSQU'AU 29/11/2024

ÉDITÉ LE 28/09/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 11/12/2017
Forme juridique : SASU
Capital : DEPUIS LE 10/06/2021
40 000

Raison sociale : FRANCE CONSTRUCTION RENOVATION

57 C RUE HENRI ROLAND
59218 POIX DU NORD

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC

Téléphone : 06 21 94 59 55
Portable :

Fax :

Siret : 833 740 343 00029

Code NACE : 4399C

Numéro caisse de congés payés :

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA ASSURANCES IARD 0000020773840804

Responsabilité légale :
RONCHIN ALEXIS DANIEL FERNAND PRÉSIDENT / RONCHIN ALEXIS DANIEL
FERNAND PRÉSIDENT

Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP 0000020773840804

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2022

Effectif moyen : 10 Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
8611 PROB	Efficacité énergétique - "ECO Artisan®" (Couvreur, Maçon, Menuisier, Plâtrier / Plaquiste)	30/11/2022

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	30/11/2022
o Fenêtres de toit	30/11/2022
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	30/11/2022
o Isolation des murs par l'extérieur	30/11/2022
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	30/11/2022
o Isolation des combles perdus	30/11/2022
o Isolation des planchers bas	30/11/2022

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE LILLE
272, BOULEVARD GEORGES
CLEMENTEAU
B.P. 16013
59706 MARCQ-EN-BAROEUL CEDEX

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.